

4 et 5 novembre 2017

CERTIFICAT MEDICAL ET PLONGEE

Michèle JACQUEMARD

MF1

CACI

**Certificat médical d'Absence
de
Contre Indication à la pratique**

Concerne :

- Plongée (air, nitrox, trimix élémentaire)
- Toute activité scaphandre
- Apnée ou pêche au-delà de 6m

- CACI de moins de 1 an à la prise de la licence
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

Pratiquant de moins de 14 ans

Certificat médical rédigé au regard du
modèle téléchargeable :

<http://medical.ffessm.fr>

Je soussigné Docteur

- Médecin diplômé de médecine subaquatique Médecin fédéral n°
 Médecin du sport(*) Autre(*)

(*) qui ne peuvent pas signer ce document pour les jeunes de 8 à 14 ans et pour les plongeurs handicapés. Pour les pathologies à évaluer signalées par une étoile (*) sur la liste des contre-indications, seul le médecin fédéral a compétence pour signer le certificat.

Certifie

Avoir examiné ce jour	
Nom :	Prénom
Né(e) le	
Demeurant	

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable : <input type="radio"/> à la pratique de l'ensemble des activités fédérales subaquatiques de loisir <input type="radio"/> sauf : <input type="radio"/> à l'enseignement et à l'encadrement (préciser les disciplines) <input type="radio"/> à la préparation et au passage du brevet suivant :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations : <input type="radio"/> de contre-indication aux compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :
--

Que le jeune sportif de 8 à 14 ans désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique : <input type="radio"/> de l'ensemble des activités fédérales de loisir <input type="radio"/> sauf <input type="radio"/> à la préparation et au passage du brevet P1 <input type="radio"/> des compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) : Pour la surveillance médicale des jeunes sportifs de 8 à 12 ans, je préconise la périodicité suivante : <input type="radio"/> 6 mois <input type="radio"/> 1 an <input type="radio"/> Que le jeune sportif désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surclassement pour la (les) discipline(s) suivante(s) :

Nombre de case(s) cochée(s) : (obligatoire)

Remarques et restrictions éventuelles :

Je certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique des activités fédérales établie par la Commission Médicale et Prévention de la FFESSM et de la réglementation en matière de la délivrance des certificats médicaux au sein de la FFESSM

Fait à _____ le _____ Signature et cachet

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration. La liste des contre-indications aux activités fédérales est disponible sur le site fédéral : <http://www.ffessm.fr>

Pratiquant de 14 ans et plus

- Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la commission médicale et de prévention FFESSM

CAS PARTICULIERS

1- Obligation de faire appel à un médecin fédéral, spécialisé ou du sport pour:

- La pratique du TRIMIX hypoxique
- La compétition en APNEE eau libre

2- Handisub : * baptême (sans licence) < 2m : obligation d'un CACI par tout médecin

* Toute autre pratique : médecin fédéral, spécialisé ou du sport.

3- Sur classement sportif : tout médecin (modèles de certificat médical définis par discipline, par catégorie d'âge et type.

4- Sportif sélectionné en équipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : médecin du sport (liste d'examens imposés).

- La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieur de la C.M.P.N.

Activités par moins de 6m

- Nage avec palmes
- Nage en eau vive
- Hockey
- Tir sur cible
- Apnée en piscine ou jusqu'à 6m

DISPOSITIF 3 ans

- CACI au moins de 1 an à la prise de la licence
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes

Tous pratiquants

- CACI par tout médecin

CAS PARTICULIERS

- **Sur classement sportif** : tout médecin
- **Sportif sélectionné en équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle
CMAS : médecin du sport
- **Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle** : médecin du sport



SANS LICENCE NI CACI

Baptême, pass rando, PE12, Pack découverte,
1^{ère} étoile de mer, Pass apnéiste, Pass
plongeur libre

LICENCE SANS CACI :

La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit
à la pratique sportive (ex dirigeant associatif,
accompagnateur...) n'est pas subordonnée à
la présentation d'un certificat médical.

Je vous remercie